
COMMUNE DE SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES (05)

PLAN LOCAL D'URBANISME



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)

Le Maire



Dossier en vigueur au 01.01.2020 au terme des procédures suivantes :	
Révision	approuvée par délibération du 23.03.2017
Modification simplifiée	approuvée par délibération du 26.09.2019
Mise à jour	effectuée par arrêté municipal du 10.12.2019

Qu'est-ce qu'un P.A.D.D. ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) a la charge dans un Plan Local d'Urbanisme (PLU) de définir "*les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques*".

En clair, c'est **le projet de développement** que la commune juge utile de retenir pour sa bonne évolution sur la période d'action de son PLU.

C'est, à la suite, l'organisation des actions d'aménagement à diligenter ou encadrer pour permettre de parvenir au développement projeté : **le projet d'aménagement**.

"**Durable**" signifie que la destination allouée aux différentes parties du territoire communal, l'usage qui sera fait des terrains des uns et des autres qui le composent, enfin les équipements qui y sont ou seront installés, doivent avoir été décidés dans le souci de laisser aux générations futures les moyens de leur propre développement.

Il s'agit là de veiller à la consommation la plus réduite possible des espaces nécessaires au développement ambitionné, de choisir aussi les configurations d'utilisation de ces espaces les plus réversibles possibles, voire les plus évolutives potentiellement.

Le projet de développement durable (PDD) fixe, pour cela, les objectifs d'évolution à terme :

- des femmes et des hommes et de leurs activités sur la commune,
- de leur environnement fonctionnel : l'organisation des transports et des déplacements, de la desserte par les réseaux, des équipements publics, etc ...
- de leur environnement qualitatif : le paysage, les milieux naturels, la ressource en eau, etc...

Le projet d'aménagement durable (PAD) identifie et organise les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de l'évolution visée à terme :

- au plan foncier : destination et principes d'usage localisé des sols
- au plan technique : ressources et réseaux, disponibles et à servir, moyens de protection au regard des risques et nuisances, etc ...

Pour cela, **PDD** et **PAD** s'expriment par **objectifs**, organisés dans des **Orientations Générales**.

Des **Orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.)** précisent, autant que nécessaire, les Orientations générales du P.A.D.D. dans les 3 champs de l'aménagement, de l'habitat et des transports et déplacements.

Comment est organisé le P.A.D.D. du PLU de ST-LÉGER-LES-MÉLÈZES ?

Le P.A.D.D. de SAINT-LÉGER-LES-MÉLÈZES comporte des **Orientations générales**. Il est accompagné sur plusieurs secteurs d'**Orientations d'aménagement et de programmation**.

Les Orientations générales

Les Orientations générales, c'est, tout d'abord, le **PDD** qui expose les objectifs et conditions de l'évolution communale projetée dans les champs suivants :

1. Démographie, Logement
2. Économie touristique et loisirs
3. Économies agricole et forestière
4. Économies secondaire et tertiaire
5. Déplacements, transports, circulation, stationnements
6. Services et équipements
7. Risques naturels et nuisances
8. Environnement naturel et bâti

A la suite, c'est le **PAD** qui, sous forme schématique commentée, localise l'organisation générale de l'évolution territoriale de la commune ainsi projetée en y précisant au besoin les conditions de sa réalisation.

L'ensemble est accompagné des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain qu'il revient au PADD de préciser.

Les Orientations d'aménagement et de programmation

La commune de Saint-Léger-les-Mélèzes a décidé, afin d'en préciser les objectifs et conditions, d'établir des Orientations d'aménagement et de programmation sur deux secteurs :

- Les Combes (zones AUb-b),
- Les Grands Prés (zones Ue-sl et Uht).

Y sont fixés les principes de desserte interne et connexion au réseau viaire existant et d'aménagement paysager à mettre en œuvre dans les opérations appelées à y trouver place.

L'ensemble est traduit réglementairement, précisément localisé, dans les zonage et règlement du PLU.

ORIENTATION n° 1 DÉMOGRAPHIE, LOGEMENT

La situation actée par l'INSEE

Saint-Léger-les-Mélèzes a connu une croissance démographique entre 2008 et 2013 de + 1,30 % l'an exclusivement due au solde migratoire et en conséquence de l'augmentation majoritaire des 75 ans et plus.

Au total en 2013, les 15-29 ans sont sous-représentés dans la population communale avec, dans une moindre mesure, les 0-14 ans et les 60-74 ans.

L'origine de cette situation et ces mouvements différenciés est délicate à identifier et vraisemblablement plurifactorielle :

- une éventuelle computation par l'INSEE des moyens séjours de la clinique de la Source dans la population municipale,
- un marché de l'acquisition foncière orienté à 82 % sur la résidence secondaire et l'hébergement touristique et 15 % sur la résidence principale (logements vacants : 3%),
- un niveau de prix qui, sans être très élevé, correspond à la solvabilité des seniors à successions tardives et domiciliation en cours de retraite sur la commune et pas à celle des jeunes décohabitants ou arrivants.

La situation actée par le SCOT Gapençais

SCOT/INSEE 2009	Logements vacants	Résidences principales	Résidences secondaires	Résidences touristiques
813 logements	29	120		664
		274		
			125	539

En conséquence, en l'état les résidences principales et les résidences secondaires représentent chacune 4/9 des logements, "hors résidences touristiques".

Les objectifs fixés par le SCOT

Le SCOT prévoit pour l'évolution démographique projetée du 1°.01.2014 au 1°.01.2032 le nombre de logements suivant, "hors résidences touristiques" :

	Sur l'Aire Gapençaise	Sur Saint-Léger-les-Mélèzes
Objectif bas	10 530	65
Objectif dynamique	14 190	90

Soit, dans l'objectif "dynamique" attribué à Saint-Léger-les-Mélèzes et dans une répartition escomptable résidences principales - résidences secondaires de 50% - 50% :

- du 1°.01.2014 au 1°.01.2030 : $90 / 18 * 16 = 80$ logements dont 40 résidences principales soit potentiellement : $40 * 2,2 \text{ hab./logt.} = 88$ habitants,
- et du 1°.01.2017 au 1°.01.2030 : $80 / 16 * 13 = 65$ logements dont 32 résidences principales soit potentiellement : $32 * 2,2 \text{ hab./logt.} = 70$ habitants.

Le SCOT fixant un objectif de densité moyenne de 15 logts/ha, soit 666 m²/logt, dans les 6 communes touristiques au nombre desquelles Saint-Léger-les-Mélèzes, la superficie foncière correspondante à l'objectif "dynamique" à trouver dans le PLU est de 65 logts * 666 m²/logt = **4,33 ha**.

Les objectifs

Objectif 1 Poursuivre la croissance démographique sous un taux de croissance de 1,6 % l'an, soit à l'échéance du 1^o.01.2030 des 13 ans de durée de vie prévisionnelle du PLU de Saint Léger les Mélèzes :

$$344 \text{ hab. (INSEE 1}^{\circ}\text{.01.2013 + 11/2 hab./an SCOT) + 344 * 1,6\%/an * (2030-2014)} \\ = 344 + 344 * 1,6\%/an * 16 \text{ ans} = 344 + 88 = 432 \text{ habitants au 1}^{\circ}\text{.01.2030}$$

Objectif 2 Le faire en conséquence dans l'objectif dit "dynamique" de construction de logements assigné par le SCOT de l'Aire Gapençaise au PLU de Saint-Léger-les-Mélèzes de 90 logements (SCOT 2014-32), soit 65 logements à l'échéance 2030 du PLU (PLU 2017-30)

Objectif 3 Orienter, dans la mesure du possible, cette croissance vers les jeunes ménages soit en primo-accession, soit en location

ORIENTATION n° 2 ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET LOISIRS

Situation en l'état

Saint Léger les Mélèzes, en saison hivernale

La station de ski créée à la fin des années 60, au positionnement familial conservé, n'a pas vocation à évoluer autrement que par l'exploitation des éventuels produits et services indoor nouveaux de ses autres saisons.

Saint Léger les Mélèzes, en saison estivale

L'offre a été plus récemment constituée avec, pour certaines d'entre eux offerts en hiver également, les équipements et activités suivants : pistes de VTT, vélo de route, bikeboard, beach volley, parcours aventure, sentiers de randonnée, parapente, équitation, équipements accessibles des centres de vacances et camping, Ecomusée.

Cette offre hiver-été est à faire évoluer désormais dans une orientation "quatre saisons".

Les hébergements touristiques sont par ailleurs plus que majoritairement servis par les centres de vacances, en raison d'un manque cruel d'autres lits touristiques dits "chauds" et "tièdes" concurrencés sans partage par la résidence secondaire : disparition des hôtels à l'exception de l'hôtel des Fauvettes et absence de résidences de tourisme, ...

L'inorganisation des stationnements sur le cœur de station limite la capacité d'accueil, notamment à la journée.

La présentation du front de pistes et de ses fonctionnalités, notamment de stationnement, est à faire évoluer au plan qualitatif.

Les déplacements dans la station sont essentiellement effectués en voiture avec les difficultés de circulation et stationnement d'un village contingenté spatialement.

La station, alors même que la commune en possède une section non négligeable, pâtit d'une absence de visibilité depuis la RD 944 et reste confidentielle à proportion.

Les objectifs

- Objectif 1** Obtenir des programmes de lits "chauds", en leur réservant des secteurs dédiés, non concurrencés par les logements en résidences principales et secondaires, accompagnés ou non d'équipements et services de sport et loisirs
- Objectif 2** Compléter l'offre actuelle d'équipements et services indoor et outdoor en cœur de station ainsi qu'en pied de versant et coteaux au passage de la RD 944 dans une organisation et une présentation marquant l'identité et la présence à l'amont de la station
- Objectif 3** Donner à pratiquer l'été, voire en inter saisons, le versant Cuchon – Saint Léger Station en étendant le survol par les remontées mécaniques, autorisé seulement l'hiver, à l'été, voire toute l'année

- Objectif 4** Redéployer et compléter qualitativement les espaces fonctionnels et ludiques du cœur de la station selon les propositions de l'étude UP2M 2014
- Objectif 5** Gérer plus attentivement la place de la voiture dans la station en augmentant la capacité de stationnement du cœur de station en y réorganisant avec marquage au sol les places et en lui offrant des alternatives telle que la voie douce Est-Ouest en front de pistes
- Objectif 6** Diligenter le projet de reconversion de la piscine olympique en centre des sport, loisir et culture à l'échelle de l'espace intercommunal valléen

ORIENTATION n° 3 ÉCONOMIES AGRICOLE ET FORESTIÈRE

La situation

L'économie agricole de Saint-Léger-les-Mélèzes présente une vivacité à laquelle il faut veiller à donner les moyens de son maintien et de son évolution.

La commune est attentive à son agriculture : la réserve collinaire, récemment étendue, assure, au surplus de la production de neige de culture, l'aspersion des terres agricoles.

L'activité forestière ne présente aujourd'hui pas de problème particulier, notamment en terme d'accessibilité aux ensembles boisés.

Seul l'abandon des bois résiduels sur les aires de stockage, qui met ponctuellement à contribution la commune, demande à être combattu, le PLU ne pouvant cependant pas offrir les moyens de la chose.

Les objectifs

- Objectif 1** Conserver à l'agriculture, voire lui restituer, dans le mouvement à opérer de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les terres les moins pentues en conciliant la chose avec les éventuelles extensions urbaines à prévoir pour :
- la constitution de l'offre de logements nécessaire à l'atteinte des objectifs du SCOT,
 - le confortement de l'hébergement touristique banalisé.
- Objectif 2** Conserver aux terres agricoles situées à l'arrière des zones d'urbanisation située le long des voies publiques leur desserte depuis ces voies.
Ne pas réduire les fenêtres d'accès aux terres agricoles à moins de 90° depuis les bâtiments d'élevage et ne pas disposer de constructibilités résidentielles nouvelles en deçà des distances de recul exigées règlementairement entre bâtiments agricoles et habitations existantes.
- Objectif 3** Permettre le changement de destination des anciens bâtiments agricoles, aujourd'hui inexploitable.
- Objectif 4** Placer les bois et forêts sous zonage N en réservant le classement EBC aux seuls éléments ou ensembles forestiers nécessaires à la protection contre les risques naturels, au maintien des espèces et milieux protégés qu'ils abritent, ou encore qui, à disparaître, rompraient l'équilibre paysager d'une partie du territoire communal ou d'un ensemble patrimonial.

ORIENTATION n° 4 ÉCONOMIES SECONDAIRES ET TERTIAIRES, HORS TOURISME

La situation et les projets en perspective ou gestation

L'économie tertiaire (secteurs "*Administration publique, enseignement, santé, action sociale*" et "*Commerce, transports, services divers*") représente, selon l'INSEE, tourisme compris, près de 93% des 196 emplois de Saint-Léger-les-Mélèzes.

Le centre médical de la Source sert à lui seul plus de 50 emplois.

L'économie secondaire ("*Construction*" et "*Industrie*") ne représente que 7% des emplois de la commune.

Enfin, un projet d'implantation de pico-centrale de production hydro-électrique communale est en gestation qui peut être utilement accueilli.

Les objectifs

- Objectif 1** Réserver l'accueil des activités secondaires et tertiaires en secteurs dédiés à l'échelle intercommunale
- Objectif 2** Permettre l'accueil des activités tertiaires au sein des secteurs résidentiels compatibles avec eux, notamment à l'appui d'un logement
- Objectif 3** Permettre le projet de pico-centrale hydroélectrique communale

ORIENTATION n° 5 DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS, CIRCULATION, STATIONNEMENTS

La situation et les projets en perspective ou gestation

La vallée est desservie longitudinalement par une seule voie : la RD 944, de Pont de Frappe à Orcières, à partir de laquelle les RD 13 et 113 desservent le haut de la commune, respectivement depuis Saint-Jean-Saint-Nicolas et Chabottes.

La RD13 assure également la liaison entre Saint-Léger-les-Mélèzes et Ancelle.

Le centre-bourg et les écarts sont également desservis par un réseau de voies communales souvent étroites.

Les voies douces (piétons + cycles) sont rares. Une voie douce de l'espace valléen le long du Drac est en projet.

L'entrée du village du côté d'Ancelle comme du côté de Saint-Jean-Saint-Nicolas est dangereuse.

Hors le transport scolaire, l'offre en transports en commun est assuré a minima par le Conseil Départemental. Le transport à la demande a été récemment supprimé, la commune devant s'employer à en retrouver l'usage.

Des navettes gratuites pour les skieurs sont organisées pendant la saison entre les 5 communes de Chabottes, Saint-Bonnet-en-Champsaur, Saint-Jean-Saint-Nicolas, Saint-Michel-de-Chaillole et Saint-Léger-les-Mélèzes, Champsaur3Gliss et le VVF de Saint-Bonnet.

S'agissant des stationnements, l'offre est différemment servie sectoriellement, sans organisation marquée notamment au centre-station, et demande donc à être organisée et complétée.

Les objectifs

- Objectif 1** Intégration à la domanialité publique routière des voiries et espaces publics privés ouverts en l'état à la circulation publique assurant la desserte du haut de station, notamment à l'Ouest.
- Objectif 2** Prévoir dans les urbanités constituées des centre-village et centre-station et des voies qui y mènent l'organisation et le renforcement des capacités de stationnement dans des quantités graduées pour correspondre sectoriellement aux différentes échelles circulatoires.
- Objectif 3** S'accorder avec le Conseil Départemental sur les conditions de réduction de la dangerosité des entrée et sortie du village.
- Objectif 4** Veiller dans le projet de complexe de sport et loisir de reconversion de la piscine à une offre de stationnements et de navettes cohérente avec celle déjà existante.

ORIENTATION n° 6 SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

La situation et les projets en perspective ou gestation

Hors les services et équipements de sport et loisir, Saint-Léger-les-Mélèzes ne dispose pas d'une grande autonomie en services et équipements publics ou d'intérêt collectif. Elle y accède cependant assez facilement sur les communes voisines (service postal, école primaire, collège, etc).

S'agissant des équipements d'infrastructure, la situation s'est significativement améliorée ces dernières années : le réseau est séparatif en quasi-totalité (plus que deux fosses septiques sur la commune), les pertes sur l'adduction d'eau potable ont été considérablement réduites, les fuites sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ont été supprimées et l'extension de la STEP de Chabottes, aujourd'hui saturée, est à l'étude.

Le projet de captage d'eau potable aux Choulières a été engagé fin 2014. Il est configuré pour permettre de supprimer celui de la piscine en en augmentant significativement la capacité. Il pourra alimenter les cinq communes de Saint-Jean-Saint-Nicolas, Chabottes, Le-Forest-Saint-Julien, Saint-Laurent-du-Cros et Saint-Léger-les-Mélèzes et, si elle le souhaite et adhère pour cela au SIENAD, la ville de Gap.

S'agissant des communications numériques, la situation est satisfaisante : les couvertures en téléphonie mobile et ADSL sont assurées dans les parties urbanisées de la commune, sans dégroupage, et la fibre optique est présente au centre-bourg.

La collecte des déchets ménagers et recyclables s'effectue sans difficultés recensées par des points d'apport collectifs gérés par la communauté de communes du Haut Champsaur.

Les objectifs

- Objectif 1** Veiller au maintien de l'adéquation capacitaire de l'ensemble de l'offre actuelle avec l'évolution quantitative de la demande existante et planifiée,
- Objectif 2** Limiter les complémentations urbaines aux secteurs déjà desservis par les réseaux, sans renforcement notable à prévoir,
- Objectif 3** Anticiper l'arrivée de réseaux câblés numériques dans les opérations d'ensemble.

ORIENTATION n° 7 RISQUES NATURELS ET NUISANCES

La situation

Risques naturels

Saint-Léger-les-Mélèzes est soumis à des risques d'avalanche, glissement de terrain, chute de bloc, crue torrentielle, inondation et ravinement.

"Sauf expertise complémentaire permettant d'affiner la connaissance de l'aléa", les préconisations de l'Etat pour leur prise en compte sont les suivantes :

- risques de "mouvements de terrain" (tous risques hors inondations et avalanches) :
 - . secteurs de phénomènes avérés : inconstructibles,
 - . secteurs de phénomènes présumés : constructibles sous les prescriptions destinées à l'application du droit des sols (ADS) figurant au PAC des risques naturels du 17.05.2010 complémentaire de celui de 2007.
- risques d'inondations : report à l'Atlas de Zone Inondable (AZI) Le Drac,
- risque d'avalanches : report à la Carte de Localisation Probable des Avalanches (CLPA) de 2004.

La commune de Saint Léger a fait diligenter, en 2014, par le bureau d'études BURGEAP une étude sur les "Enjeux hydrauliques à prendre en compte dans le projet UTN des Grands Prés" concluant :

- à une situation du site en aléa faible autant pour ce qui concerne le risque attaché au DRAC que celui attaché au ruisseau des Serres,
- à la possibilité de choisir de conserver ou non la digue du Serre dans une organisation à préciser dans les 2 cas en phase opérationnelle.

Pollution de la ressource en eau

Les captages AEP qui alimentent Saint-Léger-les-Mélèzes font aujourd'hui tous l'objet de périmètres de protection comme il est prévu que le fasse le projet de captage des Choulières.

Le réseau d'assainissement collecte l'intégralité du bâti en place, à l'exception de deux maisons.

Les objectifs

- Objectif 1** Prise en compte des préconisations de l'Etat, précisées le cas échéant par étude spécifique sur tout projet le justifiant,
- Objectif 2** Préservation de la ressource en eau au regard de toutes occupations et tous usages des sols susceptibles de l'impacter, notamment dans les périmètres de protection des captages au nombre desquels le projet des Choulières.

La situation

Le territoire communal ne compte ni sites remarquables ni inventaires écologiques réglementés significatifs.

Saint-Léger-les-Mélèzes est tout entière située en-dehors du cœur du Parc national des Ecrins.

La commune ne compte sur son territoire aucun site Natura 2000 et se trouve à distance des sites communautaires des autres communes.

Une ZNIEFF de type 2, fonctionnelle, de grande taille (1831ha) effleure seulement les crêtes de Saint-Léger-les-Mélèzes : Massif de la Grande et de la Petite Autane, et aucune ZNIEFF de type 1, qui identifierait des milieux particulièrement remarquables, n'est identifiée sur la commune.

Il n'existe pas dans les hauteurs de sites reconnus de reproduction de galliformes (Tétras lyre, Lagopède) et de zones de repos d'ongulés.

Le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) n'identifie pas d'éléments significatifs sur Saint-Léger-les-Mélèzes.

Un corridor écologique est porté au SCOT de l'Aire Gapençaise dans le versant aval à hauteur du canal de Pont du Fossé.

Cinq zones humides de plus de 1 ha sont inventoriées, au caractère patrimonial modeste en raison d'une anthropisation assez forte :

- plan d'eau des Forests aménagé à fin récréative, alimenté en partie par des infiltrations de l'ancien canal de Gap : intérêt écologique modéré,
- réservoir de Libouse créé pour l'activité agricole et le ski et étendu en 2015 (1200 m²) : potentiel biologique modéré par le récent réaménagement,
- ancien canal aérien de Gap qui entretient une zone humide linéaire, situé à distance du village, connu comme site de reproduction du Crapaud accoucheur, amphibien patrimonial,
- le Lauza : grand marais en partie altéré par des drainages, usage agricole (piétinement de bovins), qualité biologique modérée,
- le cours du Drac et ses annexes : un espace aquatique partagé par les communes du Champsaur, préservé par son caractère fougueux. Corridor aquatique (lieu de migrations) et terrestre.

Le territoire communal accueille toutefois une variété importante de structures végétales qui le rend pour cela attractif pour la faune.

S'y juxtaposent, en effet, de grandes masses boisées, des prairies montagnardes, des pâtures bien exposées, des zones qui s'enfrichent, des haies et bosquets (caractère bocager), des milieux humides et des linéaires de ruisseaux.

Il s'agit d'une nature "ordinaire" mais de bonne diversité où les structures se complètent pour offrir des milieux de vie, de reproduction ou de chasse à de nombreuses espèces : oiseaux forestiers et des prés, amphibiens, chauve-souris.

Dans un dénivelé de 1380 m tout à fait significatif, Saint-Léger-les-Mélèzes s'étend du dessous de la Petite Autane à 2459 m et du Cuchon à 2000 m jusqu'à la plaine de Chabottes à 1074 m.

De celle-ci aux deux sommets, le territoire offre un paysage étagé, alternant replats, pentes et ruptures de pente.

Les bois et forêts occupent ces dernières dans une organisation altimétriquement stratifiée et en réalité assez compartimentée alors même que sur un seul ubac.

Sur les replats trouvent place l'agriculture et les urbanités historiquement constituées ou ponctuellement fermières : le Lauza, les Forests, Saint Léger village, ou plus récemment occupés : La Recla.

A l'amont dans le domaine skiable, le dernier replat : Libouze.

La plaine pour sa part s'offre au plan paysager de façon assez banale. Le Drac, au lit en incise, se donne peu à voir si ce n'est depuis les hauteurs.

Le pied de versant borne, pour sa part, l'espace agricole d'un rang boisé qui masque depuis la plaine les terrains exploités sur les premiers replats interstitiels.

Hors l'ancienne piscine olympique en déshérence depuis 1998 qui chaque jour davantage confine à la ruine, l'ensemble constitue un paysage calme et entretenu.

On doit à la vérité de noter les perspectives somptueuses sur les sommets lointains dans lesquelles ce cadre paysager communal prend place.

S'agissant du paysage urbain et plus généralement bâti, le village fait preuve d'une grande hétérogénéité :

- constructions fermières ruralo-agricoles anciennes,
- séquence étonnamment urbaine d'immeubles anciens en bande (hôtel des Fauvettes)
- château et son enceinte inscrit à l'ISMH
- immeuble barre du front de neige
- immeubles collectifs et anciens hôtels des années 60 et 70, voire plus récents
- lotissements et maisons individuelles

Les Forest associent les premières aux dernières dans des pentes parfois importantes.

De proche en proche, enfin, dans la plaine à l'Estranguillon ou encore sur le replat de Serre Lagier se trouve des bâtiments fermiers à pierres vues d'une grande qualité architecturale.

Les objectifs

Objectif 1 Préserver les valeurs environnementales en présence sur un territoire communal qui, sans singularités notables, présente cependant une diversité appréciable à savoir exploiter dans l'offre touristique "4 saisons" de la station

Objectif 2 Préserver les 5 zones humides recensées

Objectif 3 Ne pas disposer d'urbanisation interdisant la circulation de la faune entre amont et aval ou encore transversalement sur les axes qu'elle emprunte tels que : nord et sud des Forests, passage à hauteur du centre médical.

Objectif 4 Protéger les secteurs où ponctuellement se trouvent des plantes remarquables (exemples en altitude : Panicaut des Alpes, Sainfoin de Boutigny, Passerage de Villars, Buxbaumie, ...)

- Objectif 5** Lutter contre la prolifération des plantes envahissantes (Bunias d'orient : secteur aval du Drac).
- Objectif 6** Conserver les structures du paysage en présence aux différents étages du territoire, notamment les bois qui l'organisent transversalement, sur les ruptures de pente, depuis la plaine jusqu'au domaine skiable.
- Objectif 7** Réduire les constructibilités disposées isolément sous zonage NA et NB au POS qui contribuent au mitage du territoire communal.
- Objectif 8** Permettre le changement de destination des bâtiments présentant un intérêt architectural ou patrimonial sous réserve de ne pas porter atteinte à une exploitation agricole et de modifications respectueuses de leur logique compositionnelle.

OBJECTIFS CHIFFRÉS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Les objectifs d'évolution et de protection territoriales retenus dans les 8 orientations du présent P.A.D.D. demandent à être conciliés entre eux, mais aussi avec l'obligation légale désormais de contribuer localement, et donc à l'échelle des PLU communaux et intercommunaux, à la modération de la consommation d'espace et à la lutte contre l'étalement urbain.

Saint-Léger-les-Mélèzes s'est donc acquise à l'idée de limiter le disponible constructible au seul foncier nécessaire à l'atteinte de ses objectifs d'évolution.

Elle a pour cela conçu d'atteindre ses objectifs d'évolution comme suit :

- 65 logements nouveaux du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2030, échéance prévisionnelle du PLU, en stricte application de l'objectif "logements" du SCOT de l'Aire gapençaise dans son hypothèse d'évolution "*dynamique*" ;
- population communale escomptée en conséquence à la même échéance : 432 habitants ;
- consommation foncière "logements" sur le ratio SCOT de 15 logements/ha moyen (666 m²/logt), soit : 65 logements * 666 m²/logement = 4,33 ha ;
- modération de la consommation d'espace et lutte contre l'étalement urbain par une réduction d'au moins 12 ha des zonages constructibles (U, NA et NB) du POS.

LE SCHÉMA D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉVOLUTION TERRITORIALE DE LA COMMUNE 2017-2030

Se fixer les objectifs d'évolution territoriale par champ urbain, comme les orientations générales viennent d'y procéder est nécessaire.

Ce n'est toutefois pas suffisant pour arrêter l'organisation spatiale d'ensemble de l'évolution du territoire communal.

La commune de Saint-Léger-les-Mélèzes a ainsi conçu d'articuler spatialement les 33 objectifs des 8 orientations générales de son P.A.D.D. dans la configuration du Schéma d'organisation territoriale ci-après.

